

1968

Fascicule liminaire



CONSEIL DE TUTELLE

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-CINQUIÈME SESSION

27 MAI-19 JUIN 1968

ANNEXES

NATIONS UNIES

New York, 1968

AVERTISSEMENT

Les *Documents officiels du Conseil de tutelle* comprennent les comptes rendus des séances, les annexes à ces comptes rendus et les suppléments. Les annexes paraissent en fascicules, par point de l'ordre du jour ; le présent volume groupe les fascicules d'annexes de la trente-cinquième session.

*
* *

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

LISTE DES FASCICULES *

*Points
de l'ordre
du jour*

Titres

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport du Secrétaire général sur la vérification des pouvoirs.
4. Examen des rapports annuels des autorités administrantes sur l'administration des territoires sous tutelle pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1967 :
 - a) Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique ;
 - b) Nouvelle-Guinée.
5. Examen des pétitions énumérées dans l'annexe à l'ordre du jour.
6. Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée (1968).
10. Moyens d'étude et de formation offerts par des Etats Membres aux habitants des territoires sous tutelle : rapport du Secrétaire général [résolutions 557 (VI) et 753 (VIII) de l'Assemblée générale].
11. Diffusion, dans les territoires sous tutelle, de renseignements sur l'Organisation des Nations Unies et le régime international de tutelle : rapport du Secrétaire général [résolution 36 (III) du Conseil de tutelle et résolution 754 (VIII) de l'Assemblée générale].
12. Adoption du rapport du Conseil de tutelle à l'Assemblée générale.
13. Adoption du rapport du Conseil de tutelle au Conseil de sécurité.

* Les points 3 et 7 à 9 de l'ordre du jour, qui ne comportent pas de documents, ne font pas l'objet d'un fascicule.



CONSEIL DE TUTELLE

DOCUMENTS OFFICIELS

Point 1 de l'ordre du jour

ANNEXES

TRENTE-CINQUIÈME SESSION

NEW YORK, 1968

Point 1 de l'ordre du jour. — Adoption de l'ordre du jour *

RÉPERTOIRE DES DOCUMENTS

<i>Cote des documents</i>	<i>Titre ou description</i>	<i>Observations et références</i>
T/1677 et Add.1	Ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session du Conseil de tutelle	Adopté sans changement. Voir T/1684
T/1684	Ordre du jour de la trente-cinquième session du Conseil de tutelle	Voir <i>Documents officiels du Conseil de tutelle, trente-cinquième session, fascicule liminaire</i>

* Pour le compte rendu de la séance relative à ce point de l'ordre du jour, voir *Documents officiels du Conseil de tutelle, trente-cinquième session*, 1325^e séance.



CONSEIL DE TUTELLE

DOCUMENTS OFFICIELS

Point 2 de l'ordre du jour

ANNEXES

TRENTÉ-CINQUIÈME SESSION

NEW YORK, 1968

Point 2 de l'ordre du jour. — Rapport du Secrétaire général sur la vérification des pouvoirs *

RÉPERTOIRE DES DOCUMENTS*Cote des documents**Titre ou description**Observations et références*

T/1687

Rapport du Secrétaire général

Miméographié. Pour la liste des délégations figurant dans l'annexe à ce rapport, voir *Documents officiels du Conseil de tutelle, trente-cinquième session, fascicule liminaire*

* Pour les comptes rendus des séances relatives à ce point de l'ordre du jour, voir *Documents officiels du Conseil de tutelle, trente-cinquième session*, 1325^e et 1336^e séances.



Point 4 de l'ordre du jour. — Examen des rapports annuels des autorités administrantes sur l'administration des territoires sous tutelle pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1967 * :

- a) Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique ;
- b) Nouvelle-Guinée

TABLE DES MATIÈRES

<i>Cote des documents</i>	<i>Titre</i>	<i>Pages</i>
a) Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique		
T/1682	Observations de l'Organisation mondiale de la santé sur la situation sanitaire dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique	1
T/L.1138	Rapport du Comité de rédaction pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique . . .	3
b) Nouvelle-Guinée		
T/1683	Observations de l'Organisation mondiale de la santé sur la situation sanitaire dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée	3
T/1688	Observations de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'enseignement dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée	5
T/L.1140	Rapport du Comité de rédaction pour la Nouvelle-Guinée	6
	Répertoire des documents	7

* Pour les comptes rendus des séances relatives à ce point de l'ordre du jour, voir *Documents officiels du Conseil de tutelle, trente-cinquième session* : 4 a : 1325^e à 1333^e et 1340^e séances ; 4 b : 1333^e, 1335^e à 1339^e et 1341^e séances.

a) Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique**DOCUMENT T/1682****Observations de l'Organisation mondiale de la santé sur la situation sanitaire dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique**

[Texte original en anglais]
[28 mai 1968]

1. Les observations ci-après sur la situation sanitaire dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique sont présentées au Conseil de tutelle par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elles sont fondées sur l'étude des rapports annuels de l'Autorité administrante à l'Organisation des Nations Unies et sur le rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (1967)¹. Dans le présent document, l'OMS se réfère tout particulièrement à certains des aspects les plus importants des services de santé dans le Territoire et aux principaux faits nouveaux survenus dans le domaine de la santé depuis la dernière fois où elle a présenté ses observations au Conseil, à sa trente-deuxième session, en 1965².

¹ *Documents officiels du Conseil de tutelle, trente-quatrième session, Supplément n° 2.*

² *Ibid.*, trente-deuxième session, Annexes, point 4 de l'ordre du jour, document T/1638.

2. Ainsi que cela a déjà été souligné dans les rapports susmentionnés, l'Autorité administrante souhaite vivement développer les services sanitaires et médicaux dans le Territoire, améliorer systématiquement la qualité de ces services et en étendre le bénéfice à tout le Territoire. On espère remédier aux insuffisances qui demeurent encore.

3. Le manque de personnel sanitaire a été et demeure l'un des problèmes du Territoire qui fait le plus sérieusement obstacle au développement de ses services de santé. C'est aussi l'un des problèmes qui ont été soulignés dans le rapport de l'OMS sur ses études dans le Territoire sous tutelle en 1965 et dans le rapport de la Mission de visite de 1967. L'éducation et la formation de personnel sanitaire sont donc un domaine où se fait sentir le besoin le plus urgent d'amélioration et d'innovation. Quelques-uns des postes vacants dans le Département de la santé publique à Saïpan ont été pourvus et

un nouveau directeur de la santé publique a été nommé. Les volontaires du Peace Corps qui, depuis la fin de 1966, aident l'Administration à développer ses programmes, ont constitué un apport non négligeable de personnel sanitaire pour le Territoire sous tutelle. On constate que sur les 103 volontaires qui travaillent dans le domaine de la santé, trois seulement sont affectés au siège alors que tous les autres travaillent à l'échelon des districts. La majorité de ces volontaires du Peace Corps sont « généralistes de la santé publique » (Health generalists), titre qui ne rend pas très bien compte de leur statut ni de leurs qualifications.

4. Presque toutes les catégories de personnel sanitaire ont vu leurs effectifs s'accroître de 1965 à 1967 mais cet accroissement est encore assez limité. On ne peut cependant, en un aussi bref délai, obtenir des résultats spectaculaires. Il importe donc au plus haut point que l'Administration porte son attention sur un programme de formation à long terme et continue à intensifier ses efforts dans ce domaine.

5. Voici quelques-uns des aspects de la situation actuelle concernant le personnel sanitaire qui présentent un intérêt particulier. On s'efforce actuellement de placer les volontaires du Peace Corps qui s'occupent de la santé publique dans le Territoire plus directement sous le contrôle de l'Administration sanitaire et de les organiser de façon à les intégrer aux services existants ; cela permettra d'accroître considérablement leur contribution au développement de la santé publique dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique.

6. Il y a lieu également de signaler que les agents qualifiés s'occupant de l'action préventive sont relativement peu nombreux par rapport à ceux employés dans les services thérapeutiques. Il semble également que la plupart des agents sanitaires qualifiés sont affectés soit au siège, soit aux centres de district. En dehors des volontaires du Peace Corps, ceux qui travaillent à l'échelon périphérique sont pour la plupart des auxiliaires et des sages-femmes de village. Ces dernières ne sont pas des agents de l'Administration. Les qualifications souvent insuffisantes de ce personnel ont des conséquences d'autant plus graves que les cadres sont peu nombreux et les moyens de communication médiocres.

7. En raison de cette situation, la question de l'éducation et de la formation des agents sanitaires est particulièrement importante.

8. On note que les cours de formation médicale au niveau universitaire ont repris à l'Ecole centrale de médecine de Suva et que cette école continue à jouer un rôle important dans la formation des médecins destinés au Territoire. Douze étudiants ont commencé leurs études médicales à Suva en janvier 1967. En outre, un étudiant a obtenu une bourse pour des études médicales dans une université aux Etats-Unis d'Amérique. Voici le nombre d'étudiants qui bénéficient de bourses pour des études pré-médicales et pré-dentaires : 18 étudiants au Collège de Guam, 6 dans des collèges aux Etats-Unis et 2 aux Philippines. On a l'intention d'améliorer et d'étendre la formation dispensée à Suva, cela permettra de donner une bien meilleure qualification aux médecins sortant de cette école et d'éviter de former des médecins praticiens n'ayant pas une égale qualification.

9. La grave pénurie de personnel médical qualifié met en lumière l'urgente nécessité qu'il y a à faire davantage appel au personnel infirmier et aux auxiliaires sanitaires et par conséquent à en former davantage. On sait fort bien qu'en utilisant convenablement ces catégories de personnel dans les services médicaux et paramédicaux, on réalise de notables économies en personnel tout en accroissant l'efficacité de ce personnel si le personnel de supervision, les consultants professionnels et le personnel de direction sont suffisants. On constate que le nombre des élèves infirmières augmente peu à peu. Il semble que la formation des sages-femmes de village et des auxiliaires sanitaires, qui est donnée au niveau des districts, n'obéisse pas à des normes établies et ne fasse guère l'objet d'une supervision professionnelle qualifiée. On croit cependant comprendre que les autorités sanitaires envisagent d'organiser et de développer ces programmes de formation.

10. Il est également fait mention de l'East-West Center à Hawaii qui met actuellement au point un remarquable programme de formation à l'intention des agents sanitaires du Territoire sous tutelle ; il comporte essentiellement des cycles d'études et des cours de formation de courte durée.

11. A ce jour, l'OMS a fourni l'essentiel de son assistance au Territoire sous tutelle dans le domaine de l'éducation et de la formation sous forme de bourses de perfectionnement. Les bourses de perfectionnement de l'OMS aident en particulier au développement des activités concernant la santé publique, laissant l'assistance aux services thérapeutiques aux autres institutions qui se sont toujours intéressées à ces services et qui les aident déjà. En 1967, l'OMS a accordé six bourses de perfectionnement à des habitants du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique pour des études dans les domaines suivants : hygiène du milieu, éducation sanitaire, administration des services de santé publique et soins infirmiers dans les services de santé publique. Les bourses de perfectionnement suivantes sont inscrites au programme et au budget de l'OMS pour 1968 : 2 bourses de 12 mois pour former des agents sanitaires ; 2 bourses de 12 mois pour former des médecins praticiens à l'administration des services de santé publique ; 3 bourses de 12 mois pour l'étude des soins infirmiers dans les services de santé publique ; et 2 bourses de 6 mois pour l'étude des soins dentaires. L'OMS envisage également d'aider à la mise au point d'un programme de formation visant à préparer le personnel infirmier destiné aux services de santé publique et à améliorer les services infirmiers dans les îles.

12. On note que c'est à l'échelon central et à celui des districts que des changements sont intervenus dans l'administration des services de santé publique du Territoire sous tutelle. La liaison entre le Département de la santé publique et les services de santé publique au niveau du district a été simplifiée et rendue plus directe. Le nouveau mode d'organisation permet au Directeur de la santé publique de superviser directement, sur le plan technique, les directeurs de district. Ces derniers sont responsables tant des programmes médicaux que des programmes sanitaires. On doit se rendre compte que pour que des services sanitaires fonctionnent convenablement à l'échelon périphérique, il faut surtout qu'ils soient appuyés par un système d'administration efficace.

Il faut que l'administration marche sans heurts pour que les services sanitaires se développent de façon ordonnée et que les programmes de santé soient exécutés.

13. Les récentes missions de l'OMS et de l'ONU dans le Territoire sous tutelle ont fait ressortir la nécessité d'un plan sanitaire à long terme détaillé prévoyant le développement systématique et organisé des services sanitaires. A ce jour, aucun plan bien déterminé n'a encore été arrêté. Les autorités sanitaires du Territoire sont néanmoins conscientes de la nécessité d'établir un tel plan et, à ce qu'on croit comprendre, des mesures

sont prises dans ce sens. On note avec intérêt qu'un consultant du Peace Corps spécialiste de la planification des programmes est attaché au Département de la santé publique. Les études actuellement entreprises par les volontaires du Peace Corps pour évaluer l'état démographique et sanitaire de la population fourniront des indications très utiles pour la planification future. On note également qu'il existe un plan de construction et de reconstruction ambitieux en ce qui concerne les soins médicaux. Mais la plupart des fonds nécessaires n'ont pas encore été engagés.

DOCUMENT T/L.1138

Rapport du Comité de rédaction pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique

[Texte original en anglais]
[13 juin 1968]

1. A sa 1333^e séance, le 5 juin 1968, le Conseil de tutelle a désigné un Comité de rédaction composé des représentants de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord qu'il a chargé de proposer, en se fondant sur les discussions qui avaient eu lieu au Conseil, des conclusions et recommandations concernant la situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, et de formuler des recommandations concernant le chapitre consacré à la situation dans ce territoire qui doit figurer dans le prochain rapport du Conseil de tutelle au Conseil de sécurité.

2. Le Comité de rédaction a tenu quatre séances. Il a bénéficié du concours d'un représentant de l'Autorité administrante.

3. A la lumière de la discussion générale qui a eu lieu au Conseil sur la situation dans le Territoire, le Comité a élaboré un certain nombre de conclusions et de recommandations qu'il juge refléter l'opinion de la majorité des membres du Conseil et qui sont exposées dans l'annexe au présent rapport.

4. Le Comité recommande au Conseil de tutelle de se fonder sur le document de travail révisé concernant la situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (T/L.1136 et Add.1 et Add.1/Corr.1 et 2) comme texte de base du chapitre sur la situation dans le Territoire qui doit être inclus dans le prochain rapport du Conseil de tutelle au Conseil de sécurité.

5. Le Comité recommande aussi au Conseil de tutelle d'adopter les conclusions et recommandations énoncées dans l'annexe ci-après et de les incorporer à la fin de chaque section ou sous-section appropriée du chapitre.

ANNEXE

Projet de conclusions et de recommandations

[Pour le texte des conclusions et des recommandations, telles qu'elles ont été adoptées par le Conseil de tutelle à sa 1340^e séance, voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-troisième année, Supplément spécial n° 1 (S/8713), 2^e partie.]

b) Nouvelle-Guinée

DOCUMENT T/1683

Observations de l'Organisation mondiale de la santé sur la situation sanitaire dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée

[Texte original en anglais]
[28 mai 1968]

1. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) présente au Conseil de tutelle les observations ci-après sur la situation sanitaire dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée. Elles sont fondées sur l'étude des

rapports annuels soumis à l'Organisation des Nations Unies par l'Autorité administrante et tiennent compte des faits nouveaux les plus importants survenus dans le domaine de la santé publique depuis 1965, date à

laquelle l'OMS a présenté ses dernières observations écrites à la trente-deuxième session du Conseil ³.

2. Il est évident que les services sanitaires dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée ont progressé de façon continue, peut-être plus rapidement dans certains domaines que dans d'autres. On note également, dans l'ensemble du secteur sanitaire, des améliorations graduelles et constantes et des faits nouveaux indiquant que les autorités sont de plus en plus conscientes de la nécessité d'organiser des services de santé efficaces. Il est évident que l'Administration se préoccupe du développement de ces services dans le Territoire ainsi que de la santé et du bien-être de sa population.

3. C'est surtout en encourageant l'instruction et la formation du personnel sanitaire dans toutes les branches et à tous les niveaux que l'Administration s'efforce de remplacer peu à peu le personnel médical et infirmier étranger par des autochtones qualifiés et de préparer la population locale à occuper des postes comportant de plus grandes responsabilités dans l'administration sanitaire du Territoire. C'est dans cet esprit que de solides programmes de formation ont été institués en Nouvelle-Guinée. La nomination au poste de sous-directeur de la santé publique d'un médecin local diplômé de l'Ecole de Suva, qui remplit également les fonctions de directeur adjoint, marque une étape importante dans cette voie.

4. Il faut se féliciter des progrès réalisés dans la formation des dentistes ainsi que des infirmiers, techniciens et auxiliaires des services dentaires dans le Territoire. Le nombre de dentistes et d'assistants dentaires actuellement formés à l'Ecole dentaire de Port Moresby est passé de 10 en 1965 à 21 en 1967.

5. La formation du personnel chargé de l'éducation sanitaire paraît tout à fait adaptée aux besoins. Au début de 1966, un consultant de l'OMS a aidé le Département de la santé publique à préparer et organiser un cours d'éducation sanitaire destiné au personnel des services de santé. On a maintenant institué un cours de perfectionnement d'un an qui mène à un diplôme d'éducation sanitaire.

6. La formation des infirmiers paraît excellente. On insiste sur la formation d'infirmiers auxiliaires (195 recevaient une formation en 1967, contre 52 en 1965), ce qui permet de pallier la pénurie de personnel sanitaire pleinement qualifié. En effet, pour que les cadres supérieurs du personnel sanitaire puissent se consacrer aux tâches de plus en plus complexes et de plus en plus importantes qui leur incombent, il faut attacher une attention considérable à la formation des auxiliaires et au contrôle de leur travail.

7. On estime qu'il y a lieu d'accélérer le programme local destiné à former des inspecteurs sanitaires, cette catégorie de personnel paraissant faire l'objet de nombreuses demandes dans tout le Territoire.

8. Il y avait 21 inscrits à l'Ecole de médecine du Papua en 1967, contre 16 en 1965. Un médecin de Nouvelle-Guinée a obtenu un diplôme de cet établissement à la fin de 1966. Le nombre de médecins indigènes formés chaque année paraît peu élevé, probablement du fait qu'il n'y a qu'un nombre limité de personnes, à

l'échelon local, ayant les qualifications ou les aptitudes requises pour suivre des cours de formation supérieure. On note toutefois une amélioration générale de l'enseignement de base et on espère que la situation changera au cours des prochaines années.

9. L'aide accordée à l'enseignement et à la formation bénéficie d'un rang de priorité élevé dans le programme de l'OMS en Nouvelle-Guinée; cette aide consiste essentiellement en bourses d'études. Dix-neuf bourses ont été accordées en 1967 à des étudiants du Papua et de la Nouvelle-Guinée dans les domaines suivants : administration des services de santé publique, hygiène maternelle et infantile, soins infirmiers, santé mentale, soins dentaires, enseignement et formation, hygiène du milieu, maladies infectieuses, éradication du paludisme et lutte contre la tuberculose. Un certain nombre de ces bourses ont permis aux bénéficiaires de participer à des activités éducatives de groupe à l'échelon régional et interrégional, sous forme de cycles d'études, de voyages d'études et de cours. Pour encourager la formation du personnel sanitaire en Nouvelle-Guinée, des crédits ont été affectés en 1968 aux bourses suivantes : 1 bourse destinée à former un médecin local et 3 bourses destinées à former des assistants médicaux ou des infirmiers qui devront travailler dans le cadre du programme de lutte contre la lèpre à l'échelon régional et à l'échelon du district ; 1 bourse permettant d'observer les méthodes de formation des inspecteurs sanitaires ; 2 bourses destinées à la formation de 2 infirmiers, l'un pour les services de santé généraux, l'autre pour les services dentaires ; 1 bourse de formation en psychiatrie comparée destinée à un médecin local ; 1 bourse permettant à un expert à l'Ecole de médecine du Papua de se perfectionner dans l'enseignement de l'hygiène infantile ; enfin, 1 bourse destinée à préparer un infirmier à exercer les fonctions de contrôleur de district.

10. Le programme et budget de l'OMS pour 1969 prévoit des bourses de formation dans les domaines du paludisme, de la tuberculose, de l'assainissement, de l'administration de la santé publique, de l'hygiène dentaire et de la psychologie de l'enfant.

11. Le Département de la santé publique accorde une grande attention au programme d'hygiène maternelle et infantile et a poursuivi ses efforts visant à renforcer ce service dans tout le Territoire. Les travaux du Département dans ce domaine bénéficient de l'appui efficace des missions qui attachent une importance essentielle à la protection maternelle et infantile. Des conseils prénatals, des conseils sur l'alimentation et les soins du nourrisson, des soins d'obstétrique et des soins post-natals sont fournis selon les besoins. Il est encourageant de constater que le nombre de personnes desservies à la fois par le Département de la santé publique et par les missions s'occupant d'hygiène maternelle et infantile s'accroît progressivement et est passé de 917 708 en 1966 à 1 048 278 en 1967. Le programme d'hygiène maternelle et infantile a pour supplément des activités d'éducation sanitaire qui devraient aider à atteindre plus rapidement les objectifs du projet, surtout dans les régions où les mères autochtones sont lentes à modifier leurs habitudes traditionnelles, qu'il s'agisse de l'accouchement ou de la façon d'élever leurs enfants. Les services de vaccination dont bénéficient les mères et les enfants qui se rendent dans les centres et les dispensaires

³ *Ibid.*, document T/1642.

constituent un élément important du programme d'hygiène maternelle et infantile du Territoire.

12. Au titre des bourses déjà mentionnées, un participant originaire du Territoire a pris part au cycle d'études régional sur l'hygiène de la maternité et de l'enfance : enseignement de la pédiatrie, organisé par l'OMS au printemps de 1967 à Manille, Kuala Lumpur, Saigon, Séoul et Taïpeh. L'OMS aidera le Territoire à exécuter, en 1969, un programme de formation destiné aux sages-femmes des villages.

13. Le paludisme constitue, de l'avis de tous, l'un des problèmes sanitaires les plus importants et fait obstacle au développement socio-économique du Territoire. Il est cause du taux exceptionnellement élevé de mortalité, surtout parmi les groupes d'âge les plus jeunes. Il a un effet débilitant et cause une anémie aiguë et chronique. On a estimé qu'à la fin de 1966, environ 36 % de toute la population du Papua et de la Nouvelle-Guinée se trouvait dans la zone intéressée par la phase d'attaque (la phase de couverture totale par les pulvérisations d'insecticide). Le Territoire possède de bonnes installations de laboratoire pour détecter le paludisme et un programme adéquat de formation de chefs d'équipe, de chefs de brigade et de microscopistes. L'accélération du programme de lutte contre le paludisme est l'une des mesures les plus nécessaires au Territoire en matière sanitaire. Un bilan et une réévaluation complets des activités actuelles en ce qui concerne la lutte contre le paludisme et l'éradication de ce fléau ont été confiés à un spécialiste international du paludisme. A la suite du rapport de ce spécialiste, on a demandé à l'OMS d'accorder son assistance à un projet d'éradication du paludisme qui est encore en cours d'élaboration.

14. A l'heure actuelle, l'assistance fournie par l'OMS dans le domaine du paludisme se limite à des bourses qui permettent au personnel essentiel d'assister aux cours donnés à Manille au Centre de formation en matière d'éradication du paludisme. Cinq boursiers originaires du Papua et de la Nouvelle-Guinée en ont bénéficié en 1967.

15. La situation en ce qui concerne la tuberculose se caractérise par le fait qu'elle est dans l'ensemble peu

répandue, avec une incidence élevée parmi les personnes atteintes et une mortalité élevée lorsque ces cas ne sont pas traités. La tuberculose n'existe pratiquement pas dans la région des hautes terres. Les tuberculeux sont plus nombreux et la fréquence plus élevée parmi la population installée dans la région côtière. La lutte contre la tuberculose est menée très activement par le Département de la santé publique et a donné d'excellents résultats. Le nombre de personnes vaccinées par le BCG est extrêmement élevé. On a constaté que le nombre de tuberculeux hospitalisés dans les sanatoriums du gouvernement et des missions a baissé, en partie grâce à l'efficacité de la campagne de vaccination, mais aussi du fait que l'on traite maintenant les malades à domicile plutôt qu'à l'hôpital. L'un des succès remarquables obtenus par les services de lutte contre la tuberculose est qu'on utilise pleinement les institutions sanitaires existantes, celles du gouvernement comme celles des missions, pour lutter contre cette maladie et soigner ceux qui en sont atteints.

16. La lèpre demeure l'une des maladies contagieuses importantes du Territoire et le restera très probablement pendant de nombreuses années encore. Tous les ans, les programmes de dépistage révèlent des cas nouveaux. On estime que ces programmes devraient être étroitement coordonnés avec les programmes de dépistage de la tuberculose. Les résultats préliminaires de la première phase de l'étude sur l'efficacité de la vaccination par le BCG dans la lutte contre la lèpre ont montré que cette méthode fournit une protection de 56 % contre l'évolution de la lèpre, surtout parmi les personnes âgées de 10 à 29 ans.

17. Outre l'assistance de l'OMS déjà citée, les projets suivants sont prévus pour 1968 et 1969 : des services consultatifs dans le domaine de l'éducation sanitaire, en vue d'évaluer les progrès accomplis en matière d'éducation sanitaire depuis la visite du consultant de l'OMS en 1966 et de fournir des conseils sur l'élaboration de projets à venir ; et des services consultatifs en matière de soins infirmiers, visant à aider le programme de formation aux soins infirmiers dans les services de santé publique qui doit être entrepris en 1968.

DOCUMENT T/1688

Observations de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'enseignement dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée

*[Texte original en anglais]
[18 juin 1968]*

1. En ce qui concerne la politique générale, il semble que le Conseil consultatif d'enseignement et les comités de district jouent un rôle très important en assurant la liaison nécessaire entre le système scolaire et la communauté. Il est évidemment souhaitable que les Néo-Guinéens participent davantage à ces organes.

2. Le système d'enseignement évolue rapidement et il est encourageant de noter l'accroissement des crédits

consacrés à l'enseignement (augmentation de 19 % dans le budget par rapport à l'année précédente). Tant les règlements que la structure administrative confient au Département de l'éducation un rôle essentiel à jouer pour assurer, dans un système décentralisé, le maintien des normes et l'unité. Le rapport n'indiquant pas l'effectif du Département, il convient d'observer que les inspecteurs et les agents de supervision constituent un

élément très important de sa structure ; et on peut se demander si le personnel spécialisé est suffisamment nombreux pour s'acquitter de la tâche qui lui incombe.

3. Pour l'enseignement primaire, le secrétariat de l'UNESCO note avec satisfaction les efforts accomplis dans le Territoire pour améliorer l'enseignement de l'anglais et des mathématiques. L'enseignement de cette dernière matière a reçu une attention favorable dans d'autres régions du monde.

4. L'expansion qui avait marqué l'enseignement primaire les années précédentes s'est ralentie pendant l'année considérée, par suite de la politique de contrôle plus strict exercé sur la qualité de l'enseignement. Les statistiques concernant la répartition par classe des élèves montrent une amélioration de la capacité qu'ont les écoles de retenir les élèves.

5. Pour l'enseignement postprimaire, en revanche, la tendance a été à l'expansion, les écoles d'administration imprimant le rythme. L'importance de l'enseignement secondaire et technique pour le développement

futur du Territoire a été appréciée. Bien que les écoles techniques, de création plus récente, soient en expansion, il y aurait lieu, semble-t-il, d'appuyer plus énergiquement cette branche du système d'enseignement.

6. L'ouverture en 1967, à Goroka, de l'Ecole normale secondaire doit être une source de satisfaction tant pour l'Organisation des Nations Unies que pour l'Autorité administrante. Des établissements analogues financés par l'élément Fonds spécial du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont déjà apporté une contribution importante à l'enseignement secondaire en Afrique et ailleurs. L'Unesco a été heureuse de saisir cette occasion de fournir une assistance au Territoire.

7. On doit noter en outre les débuts de l'enseignement supérieur ; étant donné le taux actuel de croissance dans l'enseignement secondaire, les efforts faits pour commencer à mettre une université en place en 1967 viennent à point nommé.

DOCUMENT T/L.1140

Rapport du Comité de rédaction pour la Nouvelle-Guinée

*[Texte original en anglais]
[18 juin 1968]*

1. A sa 1339^e séance, le 12 juin 1968, le Conseil de tutelle a désigné un Comité de rédaction composé des représentants des Etats-Unis d'Amérique et du Libéria et l'a chargé de présenter, compte tenu des délibérations du Conseil, des conclusions et recommandations sur la situation dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée, ainsi que de formuler des recommandations concernant le chapitre consacré à la situation dans ce territoire qui figurera dans le prochain rapport du Conseil de tutelle à l'Assemblée générale.

2. Le Comité de rédaction a tenu quatre séances. Il a bénéficié, dans ses travaux, du concours du représentant et du représentant spécial de l'Autorité administrante.

3. A la lumière du débat général qui a eu lieu au Conseil sur la situation dans le Territoire, le Comité a rédigé un certain nombre de conclusions et de recommandations qui reflètent, selon lui, l'opinion de la majorité des membres du Conseil et qui figurent à l'annexe au présent rapport.

4. Le Comité recommande au Conseil de tutelle d'adopter le document de travail révisé sur la situation dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée (T/L.1137 et Add.1) comme texte de base pour le chapitre consacré à la situation dans le Territoire qui doit figurer dans le prochain rapport du Conseil de tutelle à l'Assemblée générale.

5. Le Comité recommande également au Conseil de tutelle d'adopter les conclusions et les recommandations énoncées dans l'annexe ci-après et de les insérer à la fin de chaque section ou sous-section correspondante du chapitre.

ANNEXE

Projet de conclusions et de recommandations

[Pour le texte des conclusions et des recommandations, telles qu'elles ont été adoptées par le Conseil de tutelle à sa 1341^e séance, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément n° 4 (A/7204), 2^e partie, chap. premier.]

RÉPERTOIRE DES DOCUMENTS

NOTE. — Le présent répertoire comprend les documents mentionnés au cours de l'examen du point 4 de l'ordre du jour qui ne sont pas reproduits dans le fascicule.

<i>Cote des documents</i>	<i>Titre ou description</i>	<i>Observations et références</i>
T/1678	Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée (1968)	Voir T/1690
T/1679	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Commonwealth d'Australie sur l'administration du Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée pour la période du 1 ^{er} juillet 1966 au 30 juin 1967	Miméographié
T/1680 et Corr.1	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur l'administration du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique pour la période du 1 ^{er} juillet 1966 au 30 juin 1967	<i>Idem</i>
T/1690	Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée (1968)	<i>Documents officiels du Conseil de tutelle, trente-cinquième session, Supplément n° 2</i>
T/L.1136 et Add.1 et Add.1/Corr.1 et 2 et Add.2	Situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique : document de travail préparé par le Secrétariat	Miméographié. Pour l'aperçu de la situation dans le Territoire, qui figure dans ce document adopté à la 1340 ^e séance du Conseil, voir <i>Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-troisième année, Supplément spécial n° 1, 2^e partie</i>
T/L.1137 et Add.1	Situation dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée : document de travail préparé par le Secrétariat	Miméographié. Pour l'aperçu de la situation dans le Territoire, qui figure dans ce document, adopté à la 1341 ^e séance du Conseil, voir <i>Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément n° 4, 2^e partie, chap. premier</i>



Point 5 de l'ordre du jour. — Examen des pétitions énumérées dans l'annexe à l'ordre du jour *

RÉPERTOIRE DES DOCUMENTS*Cote des documents**Titre ou description**Observations et références*

T/COM.../...

Les documents de cette série
sont miméographiés

T/OBS.../...

Idem

T/PET.../...

Idem

* Pour les comptes rendus des séances relatives à ce point de l'ordre du jour, voir *Documents officiels du Conseil de tutelle, trente-cinquième session*, 1325^e à 1331^e, 1333^e et 1335^e à 1338^e séances.



CONSEIL DE TUTELLE

DOCUMENTS OFFICIELS

Point 6 de l'ordre du jour

ANNEXES

TRENTÉ-CINQUIÈME SESSION

NEW YORK, 1968

**Point 6 de l'ordre du jour. — Rapport de la Mission de visite des Nations Unies
dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée (1968) ***

RÉPERTOIRE DES DOCUMENTS

<i>Cote des documents</i>	<i>Titre ou description</i>	<i>Observations et références</i>
T/1678	Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée (1968)	Voir T/1690
T/1690	Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée (1968)	<i>Documents officiels du Conseil de tutelle, trente-cinquième session, Supplément n° 2</i>
T/L.1142	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : projet de résolution	Miméographié. Adopté sans changement. Voir <i>Documents officiels du Conseil de tutelle, trente-cinquième session, Supplément n° 1, résolution 2151 (XXXV)</i>

* Pour les comptes rendus des séances relatives à ce point de l'ordre du jour, voir *Documents officiels du Conseil de tutelle, trente-cinquième session*, 1333^e, 1335^e à 1339^e et 1341^e séances.



CONSEIL DE TUTELLE

DOCUMENTS OFFICIELS

ANNEXES

TRENTÉ-CINQUIÈME SESSION

NEW YORK, 1968

Point 10 de l'ordre du jour. — Moyens d'étude et de formation offerts par des Etats Membres aux habitants des territoires sous tutelle : rapport du Secrétaire général [résolutions 557 (VI) et 753 (VIII) de l'Assemblée générale] *

TABLE DES MATIÈRES

<i>Cote des documents</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
T/1685	Moyens d'étude et de formation offerts par des Etats Membres aux habitants des territoires sous tutelle : rapport du Secrétaire général	1

* Pour le compte rendu de la séance relative à ce point de l'ordre du jour, voir *Documents officiels du Conseil de tutelle, trente-cinquième session, 1338^e séance.*

DOCUMENT T/1685

Moyens d'étude et de formation offerts par des Etats Membres aux habitants des territoires sous tutelle : rapport du Secrétaire général

[Texte original en anglais]
[3 juin 1968]

1. Par ses résolutions 557 (VI) du 18 janvier 1952 et 753 (VIII) du 9 décembre 1955, l'Assemblée générale a invité les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à mettre à la disposition des étudiants des territoires sous tutelle ayant les aptitudes requises des bourses de perfectionnement, bourses d'études et bourses de stage, pour leur permettre de faire des études universitaires et de recevoir une formation postprimaire et professionnelle.

2. Le programme de bourses est géré selon une procédure approuvée par le Conseil de tutelle à sa treizième session¹. Aux termes de ces dispositions, le Secrétaire général est invité à présenter au Conseil de tutelle, une fois par an au moins, un rapport donnant tous les renseignements voulus sur l'exécution du programme. Le présent rapport est le dix-septième de ce genre et porte sur la période allant du 21 mai 1967 au 31 mai 1968.

3. Comme le soulignaient les précédents rapports, la grande majorité des demandes de bourses présentées au titre du programme émanaient d'étudiants d'anciens territoires sous tutelle d'Afrique. Aucune bourse n'avait été attribuée aux étudiants des territoires qui sont encore placés sous le régime international de tutelle, à savoir les Territoires sous tutelle de la Nouvelle-Guinée et des Iles du Pacifique, jusqu'en 1967, lorsque l'Union des Républiques socialistes soviétiques a accordé une bourse à un habitant du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique.

4. On a adressé, le 12 avril 1968, aux Etats Membres qui avaient offert des bourses pour l'année scolaire précédente, des lettres leur demandant d'indiquer quel était le nombre des bourses offertes au titre du programme pour l'année scolaire 1967-1968 et dans quelle mesure ces bourses avaient été utilisées.

5. Au 31 mai 1968, deux Etats Membres avaient envoyé des renseignements, à savoir la Birmanie et la Pologne.

6. Par une note, en date du 10 mai 1968, le représentant permanent de la Birmanie auprès de l'Organi-

¹ Voir *Documents officiels du Conseil de tutelle, treizième session, Annexes*, point 13 de l'ordre du jour, document T/1093.

sation des Nations Unies a informé le Secrétaire général que son gouvernement n'avait pas offert de bourse au titre du programme pendant l'année considérée.

7. Par une note, en date du 22 mai 1968, le représentant permanent de la République populaire de Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétaire général qu'au cours de l'année considérée aucun habitant de la Nouvelle-Guinée ou du Territoire des Iles du Pacifique n'avait présenté de demande de bourse aux autorités polonaises. En conséquence, aucun étudiant des territoires sous tutelle ne poursuivait d'études en Pologne.

8. On trouvera, en annexe au présent rapport, des précisions sur les bourses offertes par la Pologne. Bien que les autres Etats Membres qui avaient offert des bourses les années précédentes n'aient pas fourni

d'informations pour la période 1967-1968, on trouvera également des indications sur les bourses qu'ils ont offertes. Dans le passé, un certain nombre de ces Etats Membres avait fait savoir au Secrétaire général que leurs offres de bourses au titre du programme étaient permanentes. On a supposé que les offres faites antérieurement par d'autres Etats Membres l'étaient également.

9. Une description des bourses offertes au titre du programme figure dans la seizième édition du manuel intitulé *Etudes à l'étranger*, 1966-1968, publié par l'UNESCO. Des exemplaires de ce manuel sont envoyés aux autorités administrantes et aux centres d'information des Nations Unies. Une brochure destinée à être diffusée dans les territoires sous tutelle donne également des renseignements sur les bourses offertes.

ANNEXE

Bourses d'études et de perfectionnement destinées aux étudiants de territoires sous tutelle

<i>Etats Membres</i>	<i>Date des offres</i>	<i>Nature des études et durée des bourses</i>	<i>Frais de voyage</i>	<i>Entretien et allocations diverses</i>
Hongrie	Offres faites chaque année depuis 1959-1960 ^a . A fait savoir en 1963 que l'offre était permanente.	Etudes universitaires. Durée : 4 ans pour les lettres, les beaux-arts et les arts et métiers ; 6 ans pour les sciences techniques (mécanique, métallurgie, chemins de fer, chimie, électricité, mines, textiles, économie, agriculture, agronomie, médecine vétérinaire), formation pédagogique et médecine. Formation préparatoire le cas échéant. Cours préparatoire de langue hongroise.	Voyage aller et retour payé.	Enseignement gratuit ; allocation de subsistance (850 forints par mois, dont 238 forints versés pour la nourriture et 50 pour le logement) ; éventuellement allocation d'habillement ; soins médicaux et hospitaliers.
Italie	Offre faite chaque année depuis 1959-1960 ^a . A fait savoir en 1963 que l'offre était permanente.	Etudes universitaires. Durée : 1 année universitaire. Renouvelables. Cours préparatoire de langue italienne.	Voyage aller et retour payé.	Frais d'études et droits d'inscription ; allocation mensuelle (60 000 liras, soit environ 100 dollars) pour la durée des cours ; aide fournie pour se procurer pension et logement.
Mexique	Offre initiale de 13 bourses faite en 1953 et considérée comme maintenue.	Trois bourses de la Direction des affaires indigènes, 3 bourses de la Direction de l'enseignement secondaire, 4 bourses de la Direction de l'enseignement pédagogique, 3 bourses de la Direction de l'agriculture. Bourses offertes initialement pour un an ; renouvelables éventuellement. Connaissance de l'espagnol exigée.	Non compris.	Frais d'études, nourriture et logement.
Pakistan	Offre faite pour l'année scolaire 1963-1964 et maintenue pour 1964-1965. Nouvelle offre de 3 bourses pour 1965-1966, considérée comme maintenue pour 1966-1967.	Cours moyen, cours préparatoires au B.A., B.Sc., B. Com., etc., et cours préparatoires aux diplômes d'ingénieur. Cours post-universitaire (lettres et sciences) et cours de licence (étudiants en médecine et élèves ingénieurs).	Non compris.	Bourses de 250 roupies par mois ; allocation de 150 roupies par an pour le matériel ; allocation pour soins médicaux (remboursement) jusqu'à concurrence de 25 roupies par mois ; allocation de 200 roupies par an pour voyage d'études.

Bourses d'études et de perfectionnement destinées aux étudiants de territoires sous tutelle (suite)

<i>Etats Membres</i>	<i>Date des offres</i>	<i>Nature des études et durée des bourses</i>	<i>Frais de voyage</i>	<i>Entretien et allocations diverses</i>
Philippines	Offre initiale faite en 1953 et maintenue en 1962-1963. A fait savoir en 1963 que l'offre était permanente. Une bourse à l'Université Adamson, au Cebu Roosevelt Memorial College, à La Consolación College et au Fr. Urios College. Deux bourses au Rizal Memorial College. Nombre non spécifié de bourses au Namei Polytechnic Institute.	a) Collège d'ingénieurs d'Adamson University, cours complet de 4 ans en chimie industrielle. b) Rizal Memorial College (Davao City), 2 premières années normales de collège, 4 années de cours de pédagogie, 2 années de cours préparatoires de droit, 4 années de droit, 4 années de cours commerciaux, 1 année de secrétariat. c) Cebu Roosevelt Memorial College (Cebu), 4 années de cours préparant au B.Sc de pédagogie élémentaire. d) La Consolación College (Bacolod City), 4 années de cours préparant au B.Sc. de pédagogie, pour femmes seulement. e) Fr. Urios College (Butuan, Agusan), pour 1 année normale de cours. f) Namei Polytechnic Institute (Manille), pour tous les cours donnés. Possibilité de prolongation pendant 1 semestre pour les étudiants ayant obtenu d'excellentes notes.	Non compris. Non compris. Non compris. Non compris. Non compris. Non compris.	Enseignement gratuit, y compris les droits. Enseignement gratuit, y compris les droits autorisés. Enseignement gratuit. Enseignement, logement et pension gratuits. Enseignement gratuit, y compris les droits et les livres. Enseignement gratuit.
Pologne	Offre initiale faite en 1956 et maintenue ^a .	Toutes les matières enseignées.	Voyage aller et retour payé.	Frais d'études ; allocation mensuelle ; logement ; livres ; soins médicaux.
Roumanie	Offre initiale de 2 bourses faite en 1956, portée à 5 bourses, puis, en 1959, à 20 bourses ^a et maintenue.	Pour études dans les facultés suivantes : mathématiques, chimie du pétrole, agronomie, philologie roumaine.	Voyage aller et retour payé. Voyage annuel de vacances payé.	Enseignement gratuit, allocation mensuelle de 1 000 lei.
Tchécoslovaquie	Offres faites chaque année depuis 1956-1957 ^a , maintenues en 1967-1968.	Etudes universitaires. Durée : 4 à 6 ans. Cours préparatoire de langue. Depuis 1963, études secondaires et professionnelles.	Voyage aller et retour payé.	Frais d'études, nourriture et logement, soins médicaux et hospitaliers. Allocation pour les dépenses personnelles.
Tunisie	Offre initiale de 10 bourses faite en 1957-1958 ^a ; considérée comme maintenue en 1966-1967.	Pour études secondaires et universitaires. Durée : 1 an. Renouvelables. Connaissance du français ou de l'arabe exigée.	Non compris ; déplacement payé en territoire tunisien.	Subsistance, logement et droit d'inscription ; allocation de 25 000 francs par mois aux étudiants d'université.

Union des Républiques socialistes soviétiques

Offre faite en 1960 et inchangée.

Etudes dans n'importe quel établissement d'enseignement soviétique. Université de l'amitié entre les peuples (Moscou) pour les études d'ingénieur, l'agriculture, la médecine, les sciences naturelles, l'histoire, la philologie, l'économie, le droit international. Durée : 4 ou 5 ans pour la médecine, plus un cours de langue russe d'1 an et études préparatoires de 1 à 3 ans pour les candidats n'ayant pas terminé leurs études secondaires.

Voyage aller et retour payé.

Inscriptions gratuites ; soins médicaux ; subsistance et logement.

Yougoslavie

Offre initiale de 5 bourses d'études et de 5 bourses de perfectionnement faite en 1952. Augmentée progressivement et portée à 25 bourses d'études à partir de 1962-1963 et maintenue. Offre de 20 autres bourses d'études par l'intermédiaire de l'UNESCO.

Etudes universitaires. Durée : celle de ces études. Etude préparatoire de la langue.

Voyage aller et retour payé.

Droits d'inscription ; 30 000 dinars par mois pour frais de subsistance ; allocation de 10 000 dinars par an pour les livres ; les étudiants peuvent obtenir un prêt de 50 000 dinars, remboursable par mensualités ; soins médicaux.

* Bourses également offertes à l'intention d'étudiants des territoires non autonomes.



Point 11 de l'ordre du jour. — Diffusion, dans les territoires sous tutelle, de renseignements sur l'Organisation des Nations Unies et le régime international de tutelle : rapport du Secrétaire général [résolution 36 (III) du Conseil de tutelle et résolution 754 (VIII) de l'Assemblée générale] *

TABLE DES MATIÈRES

<i>Cote des documents</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
T/1686	Diffusion, dans les territoires sous tutelle, de renseignements sur l'Organisation des Nations Unies et le régime international de tutelle : rapport du Secrétaire général	1

* Pour le compte rendu de la séance relative à ce point de l'ordre du jour, voir *Documents officiels du Conseil de tutelle, trente-cinquième session, 1338^e séance.*

DOCUMENT T/1686

Diffusion, dans les territoires sous tutelle, de renseignements sur l'Organisation des Nations Unies et le régime international de tutelle : rapport du Secrétaire général

[Texte original en anglais]
[4 juin 1968]

INTRODUCTION

1. Par les résolutions 36 (III) du Conseil de tutelle, en date du 8 juillet 1948, et 754 (VIII) de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1953, le Secrétaire général et les autorités administrantes intéressées ont été priés d'unir leurs efforts pour assurer une diffusion suffisante des renseignements appropriés, notamment des procès-verbaux du Conseil de tutelle et des renseignements relatifs aux buts et à l'œuvre des Nations Unies, au grand public des territoires sous tutelle et de tenir le Conseil au courant des mesures prises. Le présent rapport concerne la période allant du 1^{er} juin 1967 au 31 mai 1968.

DIFFUSION DE DOCUMENTS OFFICIELS

2. Au cours de la période considérée, le nombre des documents officiels¹ que l'Organisation des Nations Unies a envoyés aux adresses fournies par les autorités

administrantes est resté sensiblement le même que celui de l'année précédente qui se répartissait comme suit :

<i>Territoires</i>	<i>Nombre de destinataires</i>	<i>Nombre d'exemplaires</i>
Nauru ^a	5	15
Nouvelle-Guinée	56	116
Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique	10	61

^a Documents officiels diffusés avant l'accession de Nauru à l'indépendance, le 31 janvier 1968.

**DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS
DANS LES TERRITOIRES SOUS TUTELLE**

Généralités

3. On a suivi, pour la diffusion de renseignements dans les territoires sous tutelle, une procédure similaire à celle des années précédentes. La documentation éma-

¹ *Documents officiels du Conseil de tutelle* (comptes rendus analytiques des séances, annexes et suppléments, y compris les résolutions du Conseil et les rapports des missions de visite),

fascicules contenant les comptes rendus analytiques de la Quatrième Commission, rapports du Conseil de tutelle à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité et résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur les rapports de la Quatrième Commission.

nant du Service de l'information a été complétée par des publications envoyées par les institutions spécialisées.

4. On s'est particulièrement employé à diffuser dans les territoires sous tutelle des publications et des communiqués de presse relatifs aux travaux de l'Assemblée générale, du Conseil de tutelle et du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. C'est ainsi qu'on a diffusé dans les territoires les textes des résolutions 2326 (XXII) en date du 16 décembre 1967, et 2348 (XXII) en date du 19 décembre 1967, de l'Assemblée générale concernant, l'une, l'application de la Déclaration et l'autre, la question du Papua et du Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée. Une diffusion générale a été donnée à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960, qui contient la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, à la résolution 1698 (XVI) de l'Assemblée générale, relative à la discrimination raciale dans les territoires non autonomes et à l'article intitulé « Les Nations Unies et la fin du colonialisme — Travaux du Comité des Vingt-Quatre au cours de l'année 1967 » (OPI/292).

5. Parmi les autres publications diffusées au cours de l'année, on trouve : *ONU Chronique mensuelle* ; *The United Nations and Disarmement* ; *ABC des Nations Unies, Décisions de l'Assemblée générale* ; *Apartheid et traitement des détenus en Afrique du Sud* ; *Année internationale du tourisme* ; *Déclaration universelle des droits de l'homme* ; *Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme* ; *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* ; *Déclaration des droits de l'enfant* ; *Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples* ; *Année internationale des droits de l'homme — bulletin d'information* et *Les Nations Unies et le Moyen-Orient*.

6. Des films produits par l'ONU ainsi que des programmes de radiodiffusion ont été mis à la disposition des territoires sous tutelle à l'occasion de la Journée des Nations Unies et de la Journée des droits de l'homme. Des messages enregistrés du Secrétaire général et du Président de l'Assemblée générale ont été diffusés dans les territoires. Des textes écrits de ces messages ont également été diffusés. La même diffusion a été donnée au message lancé par le Secrétaire général à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars 1968, et pour l'Année internationale des droits de l'homme.

Nauru

7. Avant l'accession à l'indépendance du Territoire sous tutelle de Nauru, le 31 janvier 1968, les renseignements sur l'Organisation des Nations Unies ont été diffusés dans le Territoire sous tutelle de Nauru comme les années précédentes.

8. Des diagrammes, brochures et photographies publiés par les institutions spécialisées ont été fournis gratuitement aux écoles et à d'autres institutions. Des abonnements scolaires ont été souscrits à des publications de l'UNESCO et notamment à son *Courrier*. Diverses autres publications ont été acquises pour les

écoles primaires et moyennes. Des cours sur les Nations Unies et le régime de tutelle ont été donnés aux classes supérieures des écoles primaires et secondaires. Des bandes pour projection fixe sur différents thèmes des Nations Unies ont été utilisées dans toutes les écoles et des questions sur les Nations Unies ont été posées aux examens annuels pour l'attribution de bourses. Des orateurs nauruans et européens, notamment l'Administrateur, ont évoqué les principes et les activités de l'ONU et de ses institutions spécialisées devant des écoliers assemblés à l'occasion de la Journée des Nations Unies. Le message lancé par le Président du Conseil de tutelle à l'occasion de la Journée des Nations Unies a été largement diffusé dans le Territoire sous tutelle.

9. La bibliothèque publique de l'Administration possède une vaste collection d'ouvrages d'intérêt général, ainsi que des documents de l'ONU ; le Service de l'enseignement possède et expose également des publications des Nations Unies. De plus, les British Phosphate Commissioners et le Conseil administratif local de Nauru possèdent de petites bibliothèques qui contiennent notamment des publications des Nations Unies.

10. Une série de films consacrés aux divers aspects de l'Organisation des Nations Unies ont été montrés au public en même temps que les films ordinaires. Les films sur l'ONU et sur les institutions spécialisées ont été fournis par l'entremise du Centre d'information des Nations Unies à Sydney pour être montrés aux élèves des écoles et à d'autres groupes et la cinémathèque nationale australienne de Canberra a commandé et distribué, dans le cadre de son programme de distribution, un choix de films sur les Nations Unies. Des affiches contenant le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des jeux de photographies d'exposition des Nations Unies pour 1968 ont été fournis par l'entremise du Centre d'information des Nations Unies à Sydney, qui a également reçu, comme d'habitude, des photographies intéressantes ou concernant l'ancien Territoire sous tutelle.

Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique

11. Le Centre d'information des Nations Unies à Washington (D.C.) est resté en liaison avec le Bureau des territoires au Département de l'intérieur des Etats-Unis. Durant l'année considérée, le Centre a continué à exécuter son programme d'expansion des services fournis au Territoire sous tutelle et aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux dont la situation géographique est telle qu'ils peuvent émettre des programmes radiophoniques pouvant être captés dans les Iles du Pacifique.

12. Pendant toute l'année, on a continué à diffuser dans le Territoire des informations par l'intermédiaire notamment du *Weekly News Summary*, des communiqués de presse et d'autres documents et rapports pertinents relatifs aux Nations Unies. L'opération a été élargie de manière à faire bénéficier des services du Centre la Chambre de commerce de Guam, qui a elle-même des intérêts établis dans la zone du Territoire sous tutelle. Cent instituteurs originaires des Iles, qui sont venus aux Etats-Unis sous les auspices du Peace Corps pour y recevoir une formation, ont été portés sur les listes de destinataires de documents du service d'infor-

mation de l'ONU. Des relations ont été établies avec des volontaires du Peace Corps de Micronésie, qui s'occupent de la diffusion de nouvelles dans le Territoire sous tutelle. Deux postes radiophoniques récemment créés sous les auspices de groupes de missionnaires reçoivent également une documentation de l'ONU.

13. Le Centre d'information des Nations Unies à Washington (D.C.) a reçu à plusieurs reprises des demandes de renseignements sur l'Organisation des Nations Unies, émanant des services de secrétariat du Congrès des Etats-Unis, avant l'ouverture des travaux parlementaires sur les questions relatives au Territoire.

14. Les principaux journaux du Territoire sous tutelle ont continué à bien accueillir la documentation fournie par l'ONU. Le *Pacific Journal* et le *Times Weekly* ont le plus utilisé des textes fournis par les Nations Unies.

15. Les principaux journaux et postes de radiodiffusion situés à Guam, dont l'aire de diffusion englobe le Territoire sous tutelle, se sont également servis régulièrement de la documentation de l'ONU. Le *Pacific Journal* et le *Times Weekly* ainsi que la station de radio KUAM ont largement utilisé la documentation fournie par le Centre.

16. Les émissions « La semaine aux Nations Unies » et « Scope » sont régulièrement diffusées, et le Commissaire adjoint affirme que la documentation des Nations Unies constitue un élément précieux dans la composition des programmes radiophoniques du Territoire. Des éléments d'information ont également été fournis pour tous les documentaires produits au cours de l'année ; des messages ont été envoyés à l'occasion de la Journée des Nations Unies et de la Journée des droits de l'homme à des stations de radiodiffusion à Saïpan, à Yap, à Palau, à Ponapé et à Truk. Ponapé reçoit « Perspective » depuis mars 1968.

17. L'Administrateur de district de Truk a déclaré : « Tous les programmes nous paraissent utiles et importants. Nous serions heureux de continuer à bénéficier de ce service important. La documentation des Nations Unies a été et restera très utile pour nous dans l'effort que nous faisons pour améliorer les moyens d'information du public dans le Territoire sous tutelle. » L'Administration de Saïpan a indiqué ce qui suit : « Nous avons diffusé chaque semaine votre programme « La semaine aux Nations Unies » et nos auditeurs lui ont fait bon accueil. Nous nous réjouissons à l'idée de pouvoir diffuser la série d'émissions relatives à l'Année internationale des droits de l'homme ; nous comptons en faire une émission hebdomadaire, entendue le samedi matin. » L'Administration de Ponapé a fait la communication ci-après : « Nous recevons régulièrement vos programmes et nous tenons à vous assurer qu'ils font partie de nos émissions radiophoniques quotidiennes. »

18. Le Cabinet du Haut Commissaire, à Saïpan (îles Mariannes) a reçu de l'Organisation des Nations Unies une importante cinémathèque comprenant 74 copies de 49 films établis sur différents sujets tels que la tutelle, la décolonisation, le commerce et le développement, l'*apartheid*, etc. Un rapport récent sur les projections effectuées indique qu'au cours des 12 derniers mois 45 000 spectateurs ont vu les films au cours de 229 séances de projection. Ces séances sont organisées par les services du Territoire chargés de l'enseignement,

de la santé publique, du développement communautaire et économique et de l'agriculture.

19. Le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Apia (Samoa-Occidentale), fait circuler en collaboration avec le service des bibliothèques du Samoa-Occidental 62 programmes cinématographiques de l'ONU en les prêtant souvent pour longtemps à des écoles et à des organismes publics et civiques.

20. Des épreuves de l'affiche concernant la Déclaration universelle des droits de l'homme et 150 jeux de photographies d'exposition pour 1968 (version anglaise) ont été envoyés à l'Administrateur du Programme à Saïpan. Des photographies présentant de l'intérêt pour le Territoire sous tutelle ou concernant celui-ci sont régulièrement envoyées, en particulier, au Directeur de l'enseignement, à l'administrateur du programme et au rédacteur des rapports à Saïpan, ainsi qu'au *Micronesian Reporter* à Guam.

Nouvelle-Guinée

21. Au cours de la période considérée, entre le 1^{er} juin 1967 et le 31 mai 1968, le Centre d'information des Nations Unies à Port Moresby a reçu du Siège de l'ONU le matériel d'information ci-après : « Suggestions à l'intention des orateurs », la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, *ABC des Nations Unies*, *Les Nations parlent*, 1967, *Les Nations Unies et la personne humaine*, *Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme*, *Apartheid et traitement des détenus en Afrique du Sud*, *La Banque asiatique de développement*, des cartes scolaires, des dépliants sur la Journée des Nations Unies, des jeux de photographies d'exposition, des pochettes de documents relatifs aux droits de l'homme, des placards concernant les droits de l'homme ainsi que diverses brochures. Cette documentation a reçu une diffusion aussi large que possible, notamment dans les établissements d'enseignement et les conseils administratifs locaux (le Centre reçoit de temps à autre des documents relatifs à l'Année internationale des droits de l'homme et leur diffusion se poursuivra pendant toute l'année 1968).

22. Le Centre envoie régulièrement la documentation des Nations Unies à quelque 560 destinataires parmi lesquels on compte des fonctionnaires de l'administration, des membres de la Chambre d'assemblée, des organes d'information, des commissaires de district et des agents du service social, des conseils administratifs locaux, des établissements d'enseignement supérieur, des écoles secondaires, des écoles techniques, des organisations non gouvernementales, des missions ainsi qu'un assez grand nombre de particuliers ayant demandé à recevoir la documentation hebdomadaire.

23. Une publication hebdomadaire, le *News and Notes*, est publiée régulièrement par le Centre en anglais et en pidgin. De temps à autre, le Centre fait paraître des communiqués de presse en anglais et en pidgin. Les communiqués intéressent particulièrement la population du Territoire et comprennent des informations détaillées sur les débats du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatifs au Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée, des messages spéciaux lancés par le Secrétaire général et par le Président du Conseil de tutelle à l'occa-

sion de la Journée des Nations Unies et de la Journée des droits de l'homme, des décisions relatives à la décolonisation, ainsi que des renseignements sur d'autres faits pertinents.

24. En novembre 1967, le Centre a commencé à publier, à intervalles assez réguliers, une série d'articles de fond expliquant les buts des divers organes de l'ONU et exposant dans ses grandes lignes l'activité des organismes des Nations Unies. La publication de l'UNESCO intitulée *The Statement on Race and Racial Prejudice* a été utilisée dans un bulletin spécial d'information générale.

25. Le Centre a entretenu d'étroites relations de travail avec les organes d'information locaux. La presse est représentée par le *South Pacific Post*, par le *New Guinea Times Courier* et par le *Nu Gini Toktok* (hebdomadaire publié en pidgin). Le *South Pacific Post* paraît les lundis, mercredis et vendredis ; le *New Guinea Times Courier* les jeudis et samedis.

26. Ces trois journaux ont utilisé la documentation fournie par le Centre et ont insisté particulièrement sur la Journée des Nations Unies, sur la Journée des droits de l'homme ainsi que sur tous les débats de l'ONU concernant le Territoire.

27. La radiodiffusion est assurée par l'Australian Broadcasting Commission (ABC) et par les stations de radiodiffusion de l'Administration. Le champ d'activité de ces dernières qui ont pour fonction d'instruire les nombreuses tribus du Territoire, est très limité. Plusieurs dialectes locaux sont utilisés (on compte plus de 700 dialectes dans le Territoire).

28. Le principal organisme de radiodiffusion est l'Australian Broadcasting Commission (ABC) qui dispose de deux stations dans le Territoire, situées respectivement à Port Moresby et à Rabaul. Les programmes préparés régulièrement par le Service de la radio des Nations Unies, à savoir « La semaine aux Nations Unies », « Perspective » et « Scope » sont transmis au bureau de l'ABC à Port Moresby pour être ultérieurement rediffusés au Papua et en Nouvelle-Guinée. Le message du Secrétaire général, un programme spécial sur le vingt-deuxième anniversaire des Nations Unies et le message du Président du Conseil ont été diffusés à l'occasion de la Journée des Nations Unies par le Service du Papua et de la Nouvelle-Guinée de l'Australian Broadcasting Commission. La série spéciale de six émissions intitulées « The Most Important Business », relatives au développement économique et social, a également été diffusée à la radio. Le 12 septembre, l'Australian Broadcasting Commission a diffusé un enregistrement d'une séance du Conseil de tutelle consacrée à la Nouvelle-Guinée.

29. La cinémathèque constituée au Centre d'information des Nations Unies à Port Moresby contient actuellement 127 films en 16 mm et 35 mm, dont certains existent en plusieurs exemplaires. Les derniers rapports de projection montrent que ces films intéressent de plus en plus le public et qu'ils ont été vus, lors des

237 séances organisées en 1967-1968 par quelque 62 000 spectateurs au total. Les films récemment fournis au Territoire portent notamment sur des questions intéressant la décolonisation, l'*apartheid*, les droits de l'homme et les projets de développement. En outre, le Département de l'information et des services de vulgarisation assure la circulation des 25 copies de films des Nations Unies que possède sa propre cinémathèque.

30. Les éléments de documentation visuelle fournis au territoire par l'intermédiaire du Centre d'information comprennent notamment 100 exemplaires en anglais du panneau mural sur l'Assemblée générale, 200 exemplaires en anglais du panneau mural sur le commerce et le développement dans le monde, 50 exemplaires de l'affiche sur les droits de l'homme et 150 exemplaires du jeu de photographies d'exposition de 1968. Le Centre reçoit régulièrement des épreuves de toutes les photographies présentant de l'intérêt pour le Territoire sous tutelle ou concernant celui-ci.

31. La presse et la radio ont accordé une large place à l'activité de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée (1968) qui s'est trouvée dans le Territoire du 24 février au 7 avril 1968. Le Territoire a reçu cette année deux visiteurs importants, à savoir, en février, M^{lle} Angie Brooks, présidente du Conseil de tutelle et, en avril, M. David Owen, codirecteur du PNUD ; ces visites ont fait l'objet d'informations complètes.

32. Le périodique *Our News* du Département de l'information et des services de vulgarisation diffuse également des informations concernant les Nations Unies. Le Département de l'éducation publie un *School Paper* rédigé dans un anglais très simplifié, mais cette publication utilise peu la documentation des Nations Unies.

33. Des contacts personnels, établis à l'occasion de voyages officiels dans les districts du Territoire et de causeries faites par le Directeur et les membres du personnel du Centre d'information des Nations Unies, ont contribué à faire connaître et à expliquer l'activité de l'Organisation des Nations Unies. Des informations ont également été diffusées dans des réponses données à des lettres de particuliers.

34. La Journée des Nations Unies a été célébrée partout dans le Territoire, spécialement dans les établissements d'enseignement. La Journée des droits de l'homme a également été célébrée, mais avec moins de solennité parce que le 10 décembre tombait pendant les vacances scolaires d'été. L'Administrateur du Territoire a enregistré, à deux occasions, des messages spéciaux et le Président de la Cour suprême du Territoire a fait de même lors de la Journée des droits de l'homme.

35. L'Administration verse une subvention annuelle au Centre. Le montant de cette subvention a été de 8 000 dollars australiens pour l'exercice financier 1967-1968. Cette somme correspond au loyer des locaux occupés par le Centre et aux frais d'affranchissement postal et des services intérieurs. L'Administration a d'autre part mis une automobile à la disposition du Centre d'information.



CONSEIL DE TUTELLE

DOCUMENTS OFFICIELS

ANNEXES

TRENTÉ-CINQUIÈME SESSION

NEW YORK, 1968

Point 12 de l'ordre du jour. — Adoption du rapport du Conseil de tutelle à l'Assemblée générale *

RÉPERTOIRE DES DOCUMENTS

*Cote des documents**Titre ou description**Observations et références*

T/L.1141	Projet de rapport du Conseil de tutelle à l'Assemblée générale pour la période du 1 ^{er} juillet 1967 au .. juin 1968 : document de travail préparé par le Secrétariat	Miméographié. Adopté tel qu'il a été amendé à la 1341 ^e séance du Conseil. Voir <i>Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément n° 4</i>
----------	---	---

* Pour le compte rendu de la séance relative à ce point de l'ordre du jour, voir *Documents officiels du Conseil de tutelle, trente-cinquième session, 1341^e séance*.



CONSEIL DE TUTELLE

DOCUMENTS OFFICIELS

ANNEXES

TRENTÉ-CINQUIÈME SESSION

NEW YORK, 1968

Point 13 de l'ordre du jour. — Adoption du rapport du Conseil de tutelle au Conseil de sécurité *

RÉPERTOIRE DES DOCUMENTS

*Cote des documents**Titre ou description**Observations et références*

T/L.1139

Projet de rapport du Conseil de tutelle au Conseil de sécurité concernant le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique pour la période du 1^{er} juillet 1967 au ... juin 1968 : document de travail préparé par le Secrétariat

Miméographié. Adopté tel qu'il a été amendé à la 1340^e séance du Conseil. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-troisième année, Supplément spécial n° 1*

* Pour le compte rendu de la séance relative à ce point de l'ordre du jour, voir *Documents officiels du Conseil de tutelle, trente-cinquième session, 1340^e séance.*